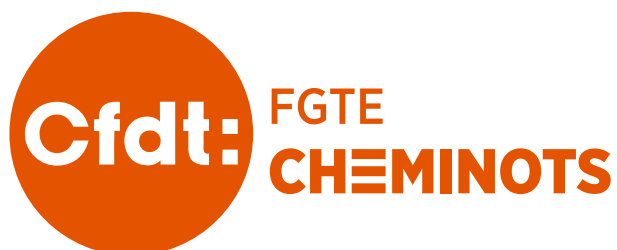


FOYERS & LOCAUX DE COUPURE

DES CONDITIONS INTOLÉRABLES !

La dégradation de la situation sanitaire a conduit le gouvernement à mettre en place de nouvelles mesures de confinement qui limitent les déplacements depuis vendredi 30 octobre. Si elles diffèrent sous plusieurs aspects de celles du printemps dernier, elles font à nouveau émerger d'importantes difficultés pour les roulants. **Nouvelle demande d'audience.**



5, rue Pleyel | 93200 Saint-Denis



01 76 58 12 21



www.cfdtcheminots.org

FOYERS & LOCAUX DE COUPURE DES CONDITIONS INTOLÉRABLES !

La CFDT Cheminots est intervenue à de très nombreuses reprises depuis le début de la crise sanitaire pour apporter une solution aux problématiques liées aux conditions d'hébergement, de restauration et d'accueil des ASCT durant les coupures ou les battements. Après quelques jours seulement de confinement, la CFDT constate que la direction n'a tiré aucune leçon du printemps et dépose ce jour une nouvelle demande d'audience nationale auprès de la SA Voyageurs. ●

LE CONSTAT

DEPUIS VENDREDI DERNIER, DE NOMBREUX EXEMPLES RÉVÈLENT DES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE TRAVAIL INACCEPTABLES

- **ASCT** dans l'impossibilité de se restaurer à la suite de la fermeture des espaces cuisine ou à l'absence des équipements nécessaires ;
- **ASCT** obligés de s'asseoir dans certains foyers à même le sol ou sur les tables à la suite du retrait des chaises et des fauteuils ;
- **ASCT** en battement entre deux trains refoulés des foyers sous prétexte qu'ils n'étaient pas en coupure ;
- **ASCT** n'ayant pas pu accéder au local de coupure faute d'espace et de capacité d'accueil suffisants ;
- **ASCT** placés en isolement total dans leurs chambres.

LA CFDT CONSTATE EN PARALLÈLE QUE SUR CERTAINES RÉSIDENCES AUCUN PRINCIPE DE PRÉVENTION NI D'ANTICIPATION DE CES NOUVELLES MESURES N'A ÉTÉ MIS EN ŒUVRE

- **commande sur des RHR longs** alors que les agents sont dans l'impossibilité de se restaurer ;
- **commande sur des JS** avec coupure alors que les conditions d'accueil ne sont pas conformes à la réglementation du travail ;
- **aucune information préalable** aux ASCT sur les conditions d'accueil dans les lieux de vie qu'ils seront amenés à fréquenter... ●

DES EXIGENCES CONCRÈTES

La diminution du plan de transport va contraindre la direction à revoir le montage des journées de service. Elle doit donner des consignes claires aux concepteurs afin de supprimer les coupures et limiter autant que faire se peut la durée des journées en RHR. Ces mesures proposées par la CFDT permettraient de réduire mécaniquement le risque d'exposition et de contagion des ASCT, mais aussi de prendre en compte les contraintes générées pour les ASCT en matière d'hébergement, de restauration et de conditions d'accueil. ●

CONCERNANT LES RHR

LA CFDT EXIGE QUE LES CONDITIONS D'ACCUEIL DU PERSONNEL PERMETTENT A MINIMA :

- **de mettre à disposition** un véritable buffet petit-déjeuner ;
- **d'autoriser l'accès** aux espaces cuisine dans le respect des règles sanitaires ;
- **d'autoriser l'accès** aux espaces TV et détente dans le respect des règles sanitaires ;
- **de limiter au maximum** l'isolement des ASCT dans leur chambre ;
- **de proposer** une offre de restauration chaude au sein des différents lieux de RHR.

La CFDT a également demandé de procéder rapidement à une cartographie détaillée des services proposés par Orfea, par les prestataires hôteliers et au sein des locaux de coupure. ●

LES ASCT SE SONT FORTEMENT MOBILISÉS DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE SANITAIRE POUR ASSURER LE SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE INDISPENSABLE À LA NATION. LA DIRECTION SE DOIT D'ASSURER DES CONDITIONS D'ACCUEIL QUI SOIENT CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL ET AUX ATTENTES LÉGITIMES DES ASCT.

